

**COMITE D'HYGIENE DE SECURITE
ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

**19 décembre 2013
PROCES VERBAL**

Représentant l'Administration :

Titulaires :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- M. Georges KERGONNA- Mme Henriette LE BRIGAND- M. Guy LE SERGENT- M. Didier LE GAC- M. Erwan LE BARILLEC- Mme Dominique BRIANT- M. Guillaume PENON- M. Patrick DE LINAGE- M. Jean Claude PROST | <p>Conseiller général délégué aux relations sociales
avec le personnel départemental, Président de séance</p> <p>Conseillère générale</p> <p>Conseiller général</p> <p>Conseiller général</p> <p>Chef de l'Agence Technique Départementale
de St-Pol-de-Léon</p> <p>Directrice par intérim des Ressources Humaines</p> <p>Directeur par intérim des collèges</p> <p>Directeur adjoint des Bâtiments et services généraux</p> <p>Responsable du TAS Audierne Douarnenez Pont l'Abbé</p> |
|--|--|

Représentant le personnel :

Titulaires :

Pour le syndicat CFDT

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- M. Christian PERON- M. Patrick LE ROUX- M. Jacques ALAIN- Mme Marguerite JEZEQUEL | <p>Adjoint technique principal 1^{ère} classe</p> <p>Technicien principal 1^{ère} classe</p> <p>Adjoint technique principal 1^{ère} classe</p> <p>Rédacteur principal 2^{ème} classe</p> |
|--|--|

Pour le syndicat CGT

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Mme Mireille LE GALL- M. Alain BEUILLE- Mme Monique COURTOIS | <p>Rédacteur principal 1^{ère} classe</p> <p>Adjoint technique principal 2^{ème} classe</p> <p>Assistante socio-éducative principale</p> |
|--|--|

Suppléants :

Pour le syndicat CGT

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Mme Bruna COLOSIMO- M. Bernard MONOT | <p>Adjoint technique 2^{ème} classe</p> <p>Géologue</p> |
|---|---|

Etaient invités à la réunion :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">M. Xavier LE POTIERMme Fabienne ANDRE | <p>Service Ressource des ATD</p> <p>Responsable mission Hygiène et sécurité</p> |
|--|---|

Mme Anne Sophie POIROT	Appui à la mission hygiène et sécurité
Mme Audrey PREVOSTO	Conseiller de prévention
Mme Dominique MERIOT	Conseiller de prévention
M. Jean-Jacques CELTON-OLLU	Conseiller de prévention
Mme Renée TREBAUL	Assistante sociale

Membres de droit :

Mme Estelle GUIDELLEUR	Médecin de prévention
M. Ronan ERNANDEZ	Médecin de prévention

Assistaient à la réunion :

Mme Véronique THIERION	Chef du service des relations sociales et des instances paritaires
Mme Camille MORVAN	DRH

Sont désignés comme secrétaires adjoints de séance :

- Christian PERON (CFDT)
- Bernard MONOT (CGT)

M. KERGONNA propose d'approuver les procès verbaux des séances du 28 mars 2013 et du 4 juillet 2013. Un des procès verbaux ne peut être signé en l'absence de FO.

Pour avis sur :

1- Compte rendu de trois visites techniques

Collège de Kervihan

CGT : présente le compte-rendu de la visite des membres du CHSCT au collège de Kervihan à Fouesnant.

Dans cet établissement, le document unique a été fait en interne et n'a pas évolué depuis sa préconisation en 2009.

Le questionnaire établi lors de la visite a été présenté.

Des observations sont faites :

- Sur les risques incendie et explosion il n'y a rien à signaler, tout est suivi. On note la volonté d'élaborer les registres manquants (le registre SST, le registre de vérification des équipements). Les fiches des produits vont être expédiées aux médecins de prévention.
- Atelier :
 - o locaux exigus : pas de place pour les machines, stockage de la tondeuse dans le garage à vélo ;

- le local n'est pas chauffé ;
- Pas de bureau et pas de poste informatique pour l'agent de maintenance.
- Bureau et livraisons magasin alimentaire :
 - Température du local 14° à 15° l'hiver ;
 - Mauvaise isolation ;
 - Fenêtre non étanche. L'entrée des personnels et livraisons se faisant par la même porte, celle-ci est souvent ouverte ;
 - Lors du lavage du hall de livraisons, l'eau additionnée au produit désinfectant s'écoule dans le bureau (problème de pente) générant une importante humidité et un risque d'inhalation de produits chimiques.
- Pour les produits d'entretien : ils sont stockés dans un passage (couloir) entre la cuisine et l'entrée.
- Pour l'alimentaire : (750 repas/jour)
 - Le local est exigü et oblige le stockage en hauteur avec l'utilisation obligatoire et quotidienne de l'escabeau ;
 - L'allée n'a pas la largeur réglementaire, l'agent ne peut pas amener la palette dans le local ;
 - Multiples manipulations, pour respecter les dates de conservations des produits (D.L.U.O.) car rangement l'un derrière l'autre au lieu du linéaire ;
 - Manutention fréquente de chariots de marchandises d'un frigo à l'autre pour accéder ou libérer de la place, cela représente une manipulation pour l'agent.
- Pour la plonge (lave batterie) :
 - Des gastronomes sont au sol ;
 - Le passage et le vidage des poubelles sont problématiques (10 poubelles par service) ;
 - Il existe une rotation de travail sur deux postes difficiles (self vitrine et plonge).
- Des complications avec le grand four neuf (chaleur tournante ne fonctionne pas pour les plaques de cuisson au milieu du four) cela entraîne des manipulations supplémentaires.
- Des problèmes avec la température de l'eau, les produits désinfectants n'agissent pas à l'eau froide or celle-ci est froide en fin de service.
- Pour les vestiaires des agents :
 - Le vestiaire homme est trop petit pour tous les casiers vêtements.
- Pour la lingerie :
 - Des vêtements d'élèves sont nettoyés : vêtements de sport de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). La question de l'organisation du travail et du calcul des effectifs agents doit être posée car cette tâche n'avait pas été prise en compte dans l'audit KPMG, qui nécessite la dotation de 0,75 ETP par jour, pour assurer cette fonction de magasinage.
- Pour les locaux de stockage :
 - Il est urgent d'envisager une refonte du bâtiment afin d'atteindre des fonctionnalités normales, les locaux existants sont générateurs de façons récurrentes de problèmes de TMS.

M. KERGONNA : indique qu'il est préférable d'aller à l'essentiel en venant plus rapidement aux axes d'améliorations plutôt que d'énumérer l'ensemble des points du questionnaire.

CGT : énonce les propositions d'amélioration :

- Poursuivre le travail démarré et faire vivre le document unique.
- Mettre en place un registre de santé et sécurité au travail.
- Mettre en place un registre des vérifications périodiques des équipements de travail.
- Afficher la liste des secouristes.
- Transmettre les fiches de données de sécurité des produits chimiques au médecin de prévention.
- Améliorer le chauffage des locaux suivants : sanitaires, bureau magasinier, préparations froides, légumerie, et atelier.
- Prévoir une formation habilitation électrique pour le personnel de cuisine.
- Programmer la restructuration du secteur restauration.
- Améliorer les conditions de travail liées à l'exiguïté des locaux de stockage.

M. KERGONNA : souligne que les difficultés qui apparaissent sont souvent liées au bâtiment en lui-même.

M. PENON : souhaite faire deux remarques :

- Sur le volet bâtiment : un ergonome et un cuisinier ont fait le tour afin d'envisager les travaux nécessaires qui concerneront dans un premier temps, la plonge, puis, la légumerie, et enfin, le bureau et les vestiaires.
- Sur le volet organisation du travail : du personnel en renfort a été déployé ainsi que des emplois d'avenir et des emplois aidés. Le collègue n'est livré qu'une fois par semaine en provisions, ce qui engendre de nombreuses manipulations. Il est donc envisagé, de passer plutôt à 2 ou 3 livraisons par semaine.

M. KERGONNA : demande s'il y a des observations supplémentaires avant de passer au vote.

Administration : pour (8)

CGT : pour (3)

CFDT : pour (4)

Avis favorable du CHSCT à l'unanimité

Direction des Système d'Information

CFDT : présente le compte-rendu de la visite des membres du CHSCT le 16 avril 2013 à la Direction des Systèmes d'Information

Des observations sont faites :

- Accès du bâtiment commun aux véhicules et aux piétons par le porche du bâtiment sur la rue Le Dean, en pente difficile, la partie piétonne séparée par des poteaux fixes (une demande a été faite pour le changement par des poteaux amovibles – idem à la demandé initiale).
- Parking : le marquage au sol effacé ou inexistant pour le stationnement et la circulation. Il doit être refait le 24 avril 2013 conformément au plan de circulation récemment défini.

- Stockage du matériel et livraison difficile par cet accès. Parking étroit et livraison par petit véhicule obligatoire, provoque plus de manutention.
- Un local de stockage provisoire existe au dépôt rue Le Viol à Penhars (travailleur isolé).
- Dans les locaux : accès par badge sur l'ensemble des bâtiments (contrôle d'accès réalisé par l'accueil du service administratif).
- Il y a 3 zones de circulation protégée. (serveurs, stockages, groupes électrogènes).
- La gestion de ces zones est sous contrôles :
 - o d'accès (très restreint)
 - o d'intrusion
 - o de climatisation
- Il manque une barre antipanique sur la porte d'entrée principale du personnel.
- Présence de bouteilles de gaz « Azote » dans les locaux des groupes électrogènes et des serveurs. Une surveillance et un contrôle accru dans les zones concernées (Ce type de protection anti-incendie est très dangereuse pour l'homme, remplacement de l'oxygène par l'azote pour étouffée un départ de feu). Un contrôle permanent des intervenants et des moyens mis en œuvre est nécessaire pour éviter tout accident.
- Lors de la visite le bâtiment était en cours d'aménagement : il restait des signalétiques à mettre sur certaines portes, certains bureaux étaient encombrés avec des cartons (suite au récent déménagement), quelques aménagements restaient à réaliser pour finir certaines pièces notamment (au niveau du service infrastructure et réseau) – A cet étage les toilettes sont à rafraichir. (les sanitaires sont d'origine : odeurs, couleurs, carrelages cassés, rouille...) et des fenêtres à remplacer.
- Une diffusion des protocoles d'alarme anti-intrusion et d'incendie est faite au personnel. Reste à le formaliser par un écrit (lettre d'information, plaquette de service) et à le joindre aux registres de sécurité (Prévention, Secours et incendie)
- Accessibilité des personnels à mobilité réduite.
- Des bandes réfléchissantes seraient à mettre à l'entrée des différents niveaux des salles serveurs (pour éviter les chutes en bordure de la rampe).
- Formation du personnel aux risques routiers (un rappel sur le contrôle obligatoire et la déclaration du personnel sur le permis de conduire) pas d'adéquation en le nombre de véhicule et la formation/ souhait du chef d'établissement de former davantage de personnel.
- Risque électrique (Habilitation des techniciens micro-informatique) 13 actuellement. Il faut une adéquation entre les postes de travail et les habilitations.
- Risque incendie – Évacuation à organiser et formation à réaliser (nouveau bâtiment/nouveaux risques).

Les propositions d'amélioration sont :

- Mise à jour des plans d'évacuation et d'intervention + Procédure d'évacuation incendie à élaborer + Formation des agents ;
- Remplacer les poteaux fixes sous le porche par des poteaux amovibles (situation pouvant générer des problèmes lors des livraisons) ;
- Plan de circulation : réaliser le marquage au sol du parking ;
- Remplacer les huisseries non étanches et vétustes du niveau R + 1 ;
- Transmettre les fiches de données de sécurité des produits chimiques au médecin de prévention ;
- Poursuivre le désamiantage des locaux concernés (colle des revêtements de sol/partie du R+1 et bureau R+3) ;
- Poursuivre la mise en place de la signalétique sur les portes Etablissement ;
- Prévoir la rénovation des sanitaires du niveau R + 1 ;
- Formaliser par un écrit diffusé à l'ensemble du personnel les protocoles d'alarmes anti intrusion et incendie ;

- Mettre en place des bandes réfléchissantes à l'entrée des différents niveaux des salles serveurs (risque de chute de plain-pied) ;
- Programmer la formation au risque routier des agents concernés.

M. DE LINAGE : indique que la décision de remplacer les poteaux fixes sous le porche de la DSI, par des poteaux amovibles est en cours d'arbitrage.

La poursuite du désamiantage est prévue pour le premier trimestre 2014 ainsi que le remplacement des huisseries non étanches. Pour ce qui est des bandes réfléchissantes, cela sera fait rapidement.

M.KERGONNA : propose de passer au vote.

Administration : pour (8)

CGT : pour (3)

CFDT : pour (4)

Avis favorable du CHSCT à l'unanimité

M.KERGONNA : indique que le rapport de visite du CDAS de Brest Bellevue est reporté en l'absence du rapporteur.

CGT : souhaite quand même souligner le malaise au travail qui règne dans ce CDAS. Un questionnaire devait être mis en place mais rien n'a été fait. Les équipes sont pourtant en grande difficulté.

Mme QUIDELLEUR : indique qu'une première alerte avait été faite par FO. Mme LOVATO s'était alors rendue sur place pour recueillir des éléments objectifs. En l'absence de transmission par FO, d'éléments suffisamment objectifs, M.ACAR n'avait pas souhaité donner suite à l'enquête mais avait préconisé une vigilance particulière pour ce CDAS.

Une nouvelle alerte de la part de la CGT a suivi, avec des éléments plus concrets. Un point est actuellement en cours à ce sujet. La démarche sur le questionnaire n'est pas arrêtée mais les modalités sont à fixer car il s'agit de permettre aux agents de s'exprimer librement sans crainte. Une rencontre avec la responsable du TAS de Brest Métropole Océane est prévue.

Mme ANDRE : précise que la mise en œuvre d'un questionnaire n'est pas simple car pour qu'il soit efficace, il est important de distinguer, l'alerte qui sous entend une réponse urgente et un niveau plus global pour évaluer les risques psycho-sociaux. De plus, si on veut attendre la réponse de tous les agents, une telle démarche prend du temps.

CGT : indique que ce sont toutes les catégories professionnelles qui sont en souffrances et que le silence de certaines personnes est une forme de communication.

La démarche du questionnaire est une bonne chose en théorie mais en pratique, les agents ne peuvent pas s'exprimer librement et préfèrent se taire (peur des représailles, crainte que l'anonymat ne soit pas respecté...). Le questionnaire ne doit contenir que des questions fermées car sinon les agents ont tendance à parler de leur cas personnel, pour illustrer leurs propos et cela peut conduire à reconnaître l'agent.

Mme ANDRE : précise que la prévention des risques psycho sociaux est une démarche compliquée à mettre en place : car doit être pris en compte, une part individuelle, collective et l'organisation générale du travail. Il est donc difficile de construire un modèle de recueil

des difficultés en situation de travail. On comprend bien la volonté des agents de rester dans l'anonymat. Néanmoins, les témoignages individuels sont indispensables pour comprendre le contexte global.

CGT : insiste sur le fait que les agents sont en attente de réponses.

M. KERGONNA : précise que ce genre de situation n'est jamais simple et que le traitement est en cours. Il est important aussi, de ne pas aller trop vite pour que la démarche choisie soit réellement utile.

Mme QUIDELLEUR : précise que c'est le seul CDAS où il n'y a qu'un seul Responsable d'équipe et qu'il faut donc réfléchir sur ce point.

CGT : indique qu'il serait utile de s'adresser aux équipes pour leur indiquer que le traitement du problème est en cours et donc qu'il est bien pris en compte.

2- Bilan du fonctionnement de la commission visite technique

Mme ANDRE : présente le bilan de la commission visites techniques.

Les missions des commissions visites techniques ont pour fonction de réaliser une sorte d'audit en :

- Déterminant les sites concernés ;
- Effectuant les visites programmées ;
- Elaborant les comptes-rendus de ces visites ;
- Veillant au suivi des préconisations déterminées lors des visites.

Pour ce faire, une visite est réalisée par secteur et par trimestre.

Il est à noter que J.C PROST a été désigné représentant de l'administration pour le secteur social et culturel.

Plusieurs étapes sont à noter :

- Programmation des visites : L'organisation des visites est assurée par le service relations et instances paritaires. Une programmation annuelle des visites de CHSCT est arrêtée en séance plénière à partir des propositions des membres du CHSCT. Ces visites sont programmées 1 fois par mois, en alternant les secteurs.
- Préparation de la visite : le responsable du site est contacté pour l'informer de la date retenue pour la visite. Il faut dès lors s'assurer de la disponibilité des services. Le document unique mis à jour doit être transmis aux membres du CHSCT. En l'absence de document unique, la visite s'effectue sur la base de la trame du rapport de visite CHSCT. La visite est organisée en collaboration entre le chef d'établissement, les assistants de prévention et le service PSST.
- Déroulement de la visite : la délégation CHS est accueillie en salle de réunion où lui est présenté le contexte de la visite. Ensuite, une visite guidée des locaux est organisée par le chef d'établissement et son (ses) assistant(s) de prévention. Il est désormais fortement préconisé de prendre un temps pour le débriefing à l'issue de la visite pour acter les points d'observation et de décision.

Il est proposé d'améliorer le fonctionnement de la commission en apportant des modifications à la procédure initiale.

En effet, les visites se passent en général très bien mais le compte rendu est souvent difficile car il n'est pas assez partagé. Il est important de synthétiser davantage celui-ci pour s'attacher aux points à améliorer.

Ainsi, il est proposé de préparer le relevé de décision à la fin de la visite, de formaliser le relevé de décision et de le transmettre à l'ensemble des participants pour qu'il soit validé.

CGT : souhaite savoir ce qui a posé problème dans la transmission des rapports.

Mme ANDRE : répond que le rapport était rédigé après la visite. Or, celui-ci devrait être fait au cours de la visite, le jour même et pas les jours d'après.

CGT : indique qu'elle n'est pas opposée à cette idée mais qu'il faut prévoir plus de temps pour la visite.

Mme ANDRE : répond que prévoir plus de temps peut être une solution mais reste néanmoins très mobilisateur. Il convient plutôt de garder à l'esprit le débriefing et d'en tenir compte dès le début de la visite. Il faut peut être se concentrer sur certains points particuliers, ne pas vouloir tout traiter en une seule fois mais cibler la visite afin de se garantir un temps d'échange.

CGT : indique qu'il est courant qu'au cours d'une visite, les membres de la commission visite technique soient interpellés par les agents. Cela prend du temps mais présente un intérêt certain. Il faut donc étendre le temps de visite.

Mme ANDRE : reconnaît que l'échange avec les agents est important mais il s'agit peut être de cibler davantage les visites ou les secteurs visités et non de rallonger les temps de visite.

Il faut prendre conscience qu'il n'est pas possible de tout voir en une seule visite.

Une visite se prépare et doit concerner un thème ou un secteur particulier. Il ne faut pas négliger le temps d'échange à la visite préalable des locaux car beaucoup de renseignements contextuels y sont cités, permettant de mieux comprendre ensuite, la visite.

CGT : insiste sur le fait qu'il ne faut pas oublier les agents. Le groupe de visite doit pouvoir échanger avec eux.

Elle indique également qu'il y a souvent des problèmes quand le rapporteur est absent. C'est un point sur lequel il convient de réfléchir.

M. DE LINAGE : indique qu'un technicien dédié de la DBSG pourrait être présent lors des visites techniques CHSCT.

Mme ANDRE : indique que la DBSG est informée des comptes rendus des visites techniques. Elle est très favorable à la participation d'un technicien lors de ces commissions.

M. KERGONNA : demande s'il y a des observations supplémentaires avant de passer au vote.

Administration : pour (8)

CGT : pour (3)

CFDT : pour (4)

Avis favorable du CHSCT à l'unanimité

3- Synthèse de la mise en œuvre de la charte santé-sécurité au travail CG29/EPL

M. PENON : présente la synthèse de la mise en œuvre de la charte santé-sécurité au travail CG29/EPL.

Il rappelle l'historique du dossier :

- Charte issue d'un groupe de travail avec représentants des agents, des principaux, des gestionnaires et le Rectorat ;
- Avis du CHS du 1er juillet 2011 ;
- Présentation aux principaux et gestionnaires en octobre 2011 ;
- Présentation aux agents lors de réunions par pays en novembre 2011 ;
- Mise en place de la charte automne 2011 par diffusion aux collèges et aux agents ;
- Charte en ligne sur la page intranet DDC/agents techniques.

Les objectifs de la charte sont :

- Préciser les rôles et les obligations des acteurs de l'EPL et du Conseil général dans la problématique hygiène et sécurité au travail du personnel départemental affecté dans les collèges ;
- Cette charte est intégrée dans la convention triennale d'objectifs et de moyens entre le Département et chaque établissement.

Un questionnaire d'évaluation bâti par la Direction des collèges en lien avec le service PSST de la DRH a été transmis à l'ensemble des collèges en février 2013. 35 collèges ont répondu (soit un taux de retour de 61%).

Suite aux réponses un bilan peut être établi :

- Près de 80% des collèges ont un DOCUP à ce jour, avec un nombre croissant chaque année. Son élaboration a majoritairement été réalisée en externe par un prestataire, parfois dans le cadre d'une commande groupée entre plusieurs collèges. Les mises en place de DOCUP se sont majoritairement déroulées entre 2008 et 2010, après une série de réunions d'informations réalisées par le Département. Les actualisations sont peu fréquentes, notamment pour les collèges où le DOCUP a été réalisé en externe (appropriation moins forte). Les gestionnaires et les assistants de prévention sont les plus mobilisés dans l'élaboration et le suivi du DOCUP. Lorsque l'assistant de prévention est un agent départemental, il consacre en moyenne 9h par mois à cette thématique.
- Le registre de sécurité incendie est présent dans tous les établissements. Il fait partie des documents vérifiés par le Département lors des pré-visites de commission de sécurité et par le SDIS lors des visites de la commission de sécurité. Le registre santé et sécurité (anciennement registre de prévention) et le registre des dangers graves et imminents ne sont pas présents dans tous les collèges. Des modèles de documents sont disponibles sur l'intranet du Conseil général.
- Une Commission Hygiène et Sécurité est présente dans 29% des collèges. Les fréquences de réunion sont variables selon les établissements (trimestre, semestre,

année) mais 12 agents techniques départementaux sont présents dans les 10 Commissions Hygiène et Sécurité existantes.

- Un accueil sécurité a été mis en place dans 92% des collèges mais cet accueil n'est pas nécessairement formalisé (63% des agents ont bénéficié d'un accueil sécurité). Cette démarche est le plus souvent réalisée lors de la prise de poste de l'agent et parfois à l'occasion de l'entretien d'évaluation annuel.
- 83% des agents ont des Equipements de protection individuelle (EPI) conformes aux recommandations citées dans la charte. Chaque collègue a dépensé en moyenne sur 2012 un montant de 182€ par agent pour les EPI.

Les actions à mener sont :

- Communiquer le bilan aux principaux, rectorat, agents et assistants de prévention ;
- Rappeler aux collèges la nécessité d'actualiser le DOCUP ;
- Réitérer la vigilance sur la formalisation de l'accueil sécurité ;
- Former les agents à l'utilisation des EPI (plan de formation 2013-2015).

CGT : tient à souligner que le collège de Fouesnant est un mauvais exemple puisque le DOCUP n'a jamais été actualisé. De plus, l'agent de prévention n'a pas d'ordinateur à disposition, ni de temps pour le faire.

La somme de 182€ par agent pour les EPI interpelle car sur le terrain, beaucoup d'agents réclament du matériel (bottes, chaussures de sécurité,...). Cette somme serait-elle mal distribuée ?

M. PENON : tient à souligner que certains EPI sont déjà présents et lors des visites CHSCT, il a pu être constaté que les EPI étaient plutôt présents. L'amélioration de l'accueil sécurité a participé à améliorer ce point précis dans la mesure où cet accueil rend opposable le droit aux EPI.

M. KERGONNA : propose de passer au vote.

Administration : pour (8)

CGT : pour (3)

CFDT : pour (4)

Avis favorable du CHSCT à l'unanimité

4- Bilan de la campagne d'affichage sur les routes départementales

M. LE POTIER : présente le bilan de la campagne de communication « partage de la route et sécurité des déplacements au quotidien » en 2013.

L'accident de travail d'un agent d'exploitation des routes est à l'origine de cette campagne de communication.

La commission prévention réunie le 21 juin 2012 a analysé les circonstances de l'accident et a préconisé de réaliser une campagne de sensibilisation des usagers relatifs aux risques engendrés par les chantiers sur chaussée.

Les objectifs de cette communication sont :

- informer sur les compétences du Conseil Général en matière d'aménagement et d'entretien du réseau routier
- identifier le Conseil général comme un acteur majeur en matière de sécurité routière
- promouvoir le partage de la route
- déployer des outils de communication pérennes, adaptés aux publics les plus exposés aux risques (jeunes, personnes âgées)
- mobiliser en interne les élus et services sur ces enjeux.

Le plan d'action 2013 a permis :

- réalisation d'affiches sur le travail des agents des routes et le partage de la route sur le réseau des abris-voyageurs
- réalisation d'affiches sur le port du gilet jaune et l'inforoute sur le réseau secondaire
- des messages pérennes de sécurité dans les abris-bus à côté des informations sur les circuits et les horaires
- parution d'un dossier spécifique dans le magazine Penn Ar Bed à la mi-octobre
- Diffusion sur le site internet du Conseil général du dossier et interview de Chantal Simon Guillou sur les enjeux
- Dossier de communication interne à l'attention des agents du Conseil Général
- Actions de sensibilisation des publics les plus exposés aux risques (collégiens, personnes âgées et personnes handicapées)
- Film sur l'action du Conseil général en matière de sécurité à destination du grand public
- Communication événementiel lors des inaugurations (covoiturage, centre d'exploitation de Rosporden...)

CGT : indique que depuis 2008, elle demande des campagnes de sensibilisation. Les affiches présentes dans les abris de bus n'est pas un endroit adéquat, les gens passent en voiture et n'y prêtent pas attention. L'absence de sensibilisation des agents est regrettable.

M. LE POTIER : indique que la signalisation sur le matériel roulant a bien évolué. Un plan de renouvellement des matériels et engins est d'ailleurs en cours. La signalétique est aujourd'hui privilégiée car elle permet la communication au grand public et la protection des agents. Le matériel est l'axe prioritaire pour les investissements en 2014.

CGT : indique que seuls, les agents départementaux qui suivent régulièrement des formations sur la réglementation sur les routes, respectent ces règles. BMO et les entreprises privées ne respectent pas la signalisation réglementaire.

L'affiche a posé problème à un certain nombre de personnes. L'image a été parfois mal interprétée : considérant les agents comme des quilles.

M. KERGONNA : tient à souligner que la collectivité a agit et a fait des choses pour sensibiliser le public mais qu'elle ne peut pas être seule à changer les choses.

M. LE POTIER : indique qu'un travail permanent de pédagogie est à faire pour sensibiliser le grand public. C'est d'ailleurs une piste de travail à soumettre à l'animateur sécurité.

CGT : regrette que les endroits visibles pour sensibiliser le grand public soient utilisés par la collectivité pour faire de la publicité, préférant les abris bus peu visibles pour la sensibilisation. Cela est mal vu par les agents.

De plus, un accident semblable est arrivé dernièrement sur Brest. Les conséquences sont moins graves mais cela prouve bien que le premier accident n'est pas un cas isolé.

M. KERGONNA : propose de passer au vote.

Administration : pour (8)

CGT : pour (3)

CFDT : pour (4)

Avis favorable du CHSCT à l'unanimité

Pour information :

1- Création d'un poste d'animateur sécurité à la DATD

M. LE POTIER : informe le CHSCT de la création d'un poste d'animateur sécurité à la DATD.

Il indique que 4 types d'acteurs concourent à la prévention des risques professionnels :

- Les acteurs décisionnels : l'autorité territoriale (le Président), la Direction Générale, les Chefs d'établissement
- Les acteurs opérationnels : les Directeurs, le personnel d'encadrement, l'ensemble des agents, les agents habilités et secouristes
- Les acteurs fonctionnels : assistants de prévention, le référent DOCUP, Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI), le Service Prévention Sécurité et Santé au Travail
- Les acteurs représentatifs : le Comité Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

En 2012, 38 accidents de service (hors accidents de trajet) ont été constatés à la DATD sur 156 pour l'ensemble de la collectivité soit 24% des accidents. La Direction de la DATD a donc identifié un besoin de suivi et d'animation sur les problématiques de sécurité au sein des 26 centres d'exploitation routiers et portuaire. Le principe de la création de ce poste a été validé au CTP du 15 octobre 2013 dans le cadre du projet d'organisation des Agences Techniques Départementales.

Ce poste d'animateur de sécurité aura pour fonction d'animer et de contrôler sur le terrain la mise en œuvre des mesures de sécurité préconisées par leur encadrement respectif :

- il vérifie la mise en œuvre des mesures et consignes de sécurité
- il anime les dispositifs de prévention et de sécurité
- il est force de proposition pour faire évoluer les pratiques en matière de prévention et de sécurité.

Ce poste sera rattaché au service Ressourcé de la DATD.

CFDT : est étonné de l'éloignement du poste (Landivisiau) qui impliquera de nombreux déplacements et beaucoup de fatigue.

M. LE POTIER : répond qu'il faudra voir cela à l'usage mais que la personne retenue a déjà 20 ans d'expérience dans le domaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Georges KERGONNA

Le secrétaire-adjoint

Christian PERON

La secrétaire

Dominique BRIANT

Le secrétaire-adjoint

Bernard MONOT